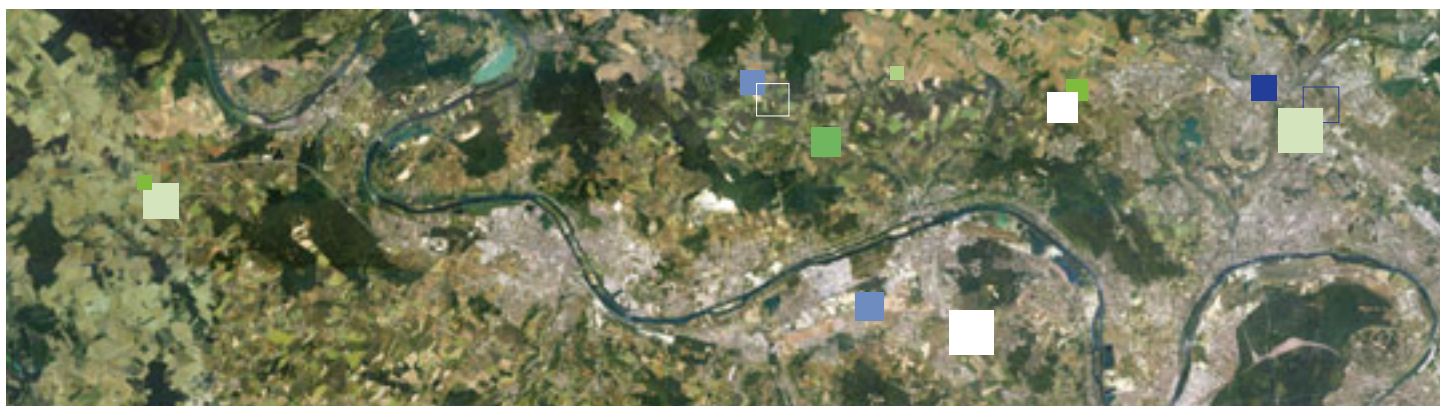
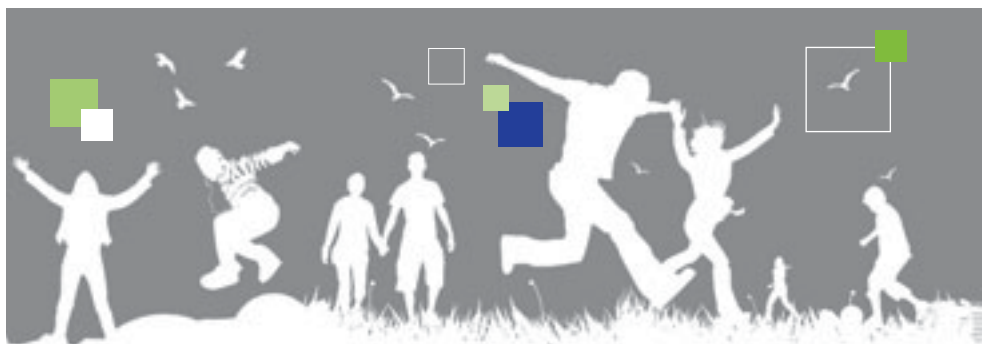




Rapport d'Activités

Actions menées par l'EPAMSA

11



■ PARTIE 1

L'EPAMSA et ses missions

p.7

Missions

Activités

Organisation

Développement durable

■ PARTIE 2

p.15

L'Opération d'Intérêt National (OIN) **Seine Aval**

Engager les opérations

Les financements Etat, Région, Département

Les programmes européens

■ PARTIE 3

p.31

Les Projets de **Renouvellement Urbain** (PRU)

Mantes-en-Yvelines

Chanteloup-les-Vignes

■ PARTIE 4

p.41

Les opérations **d'aménagement**

Opérations en cours de réalisation

Opérations en création

Opérations en prise d'initiative

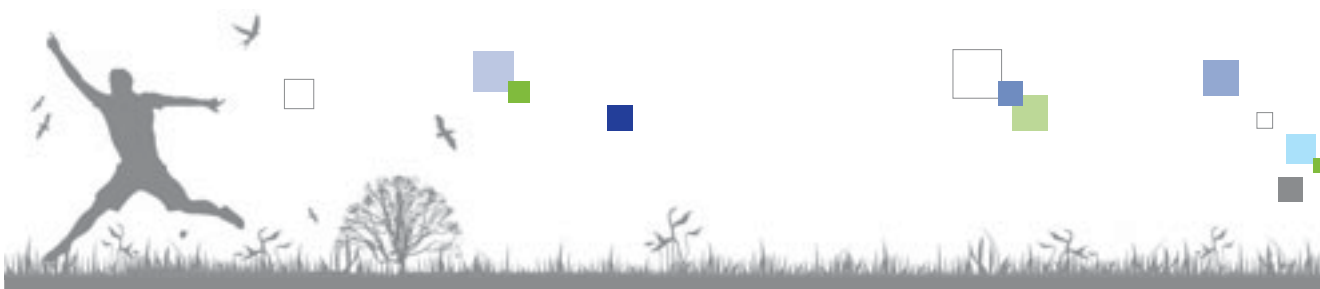
Opérations à l'étude

SOMMAIRE

Rapport d'Activités 2011

Actions menées par l'EPAMSA





Alain SCHMITZ
*Président du Conseil
d'Administration
Président du Conseil
général des Yvelines*

Le sursaut d'un territoire

Le 26 janvier dernier, lors de mes vœux aux partenaires de l'opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval, au milieu des chantiers de la ZAC Mantes-Université (école d'ingénieurs, logements, pôle commercial, piscine,...), constituant un nouveau centre d'agglomération bientôt desservi par le RER E (EOLE) et jouxtant le futur quartier

d'activités Mantes-Innovaparc, j'indiquais que cette opération d'intérêt national était « *le sursaut d'un territoire, capitalisant sur le succès de ses opérations de restructuration urbaine et qui veut s'écrire, avec l'ensemble de ses partenaires, un nouvel avenir.* »

Et j'avais plaisir à énumérer les nombreuses réalisations prévues pour 2012, dans tous les domaines (développement économique, transports, logement, mise en valeur de l'environnement,...) et sur les différents secteurs du territoire.

J'ai été particulièrement attentif à ce que cette volonté de développement s'inscrive dans une exigence environnementale sans faille : programme de valorisation de la Seine, « Seine Park », dans sa dimension paysagère mais aussi urbaine et économique, conditions foncières et économiques de l'activité agricole, préservation des ressources, notamment en eau et en biodiversité, qualité de conception et de réalisation des opérations.

Ces avancées opérationnelles, nous les devons aux forces et au dynamisme de tous, partenaires, collectivités, équipes de l'EPAMSA, tout au long de l'année 2011 : c'est l'occasion, au nom du Conseil d'Administration que je préside, de les en remercier, et de les encourager et les engager à continuer dans la voie de la construction de ce projet. En dépit de la crise économique et des incertitudes conjoncturelles, parfois confronté aux difficultés ou soumis à rude épreuve, chacun peut être fier de la tâche accomplie.

Ces réalisations démontrent la dynamique du territoire de Seine Aval qui, dès lors, peut s'inscrire pleinement dans les projets d'envergure métropolitaine en leur donnant de nouveaux atouts :

- > **Grand Paris**, dont le territoire de projet « Confluence Seine Oise » associe Cergy-Pontoise au développement de Seine Aval et qui a labellisé en février 2012 l'opération « éco-quartier fluvial Mantes-Rosny »,
- > **Vallée de la Seine**, démontrant la valeur ajoutée de notre territoire entre Paris La Défense et Rouen Le Havre, notamment à travers les propositions du rapport d'Antoine Rufenacht, Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine.

Avec ses démarches opérationnelles, il faut compter sur et avec Seine Aval !



David MORGANT
Directeur

Des projets qui avancent

Par ce rapport d'activités, les équipes de l'EPAMSA ont souhaité rendre compte du travail de l'année écoulée mais aussi de la permanence de l'ambition et de l'exigence qui les animent au service du développement du territoire et de ses habitants.

C'est en collaboration étroite avec ses partenaires, au premier rang desquels les collectivités locales, mais aussi les acteurs du logement, des transports, de l'économie et de l'environnement, ainsi que l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) et l'Agence d'Urbanisme de Seine Aval (AUDAS), que peut se déployer, de façon cohérente et efficace, cette activité, dans le cadre de perspectives stratégiques, opérationnelles et financières (PSOF) présentées chaque année depuis 2009 au Conseil d'Administration.

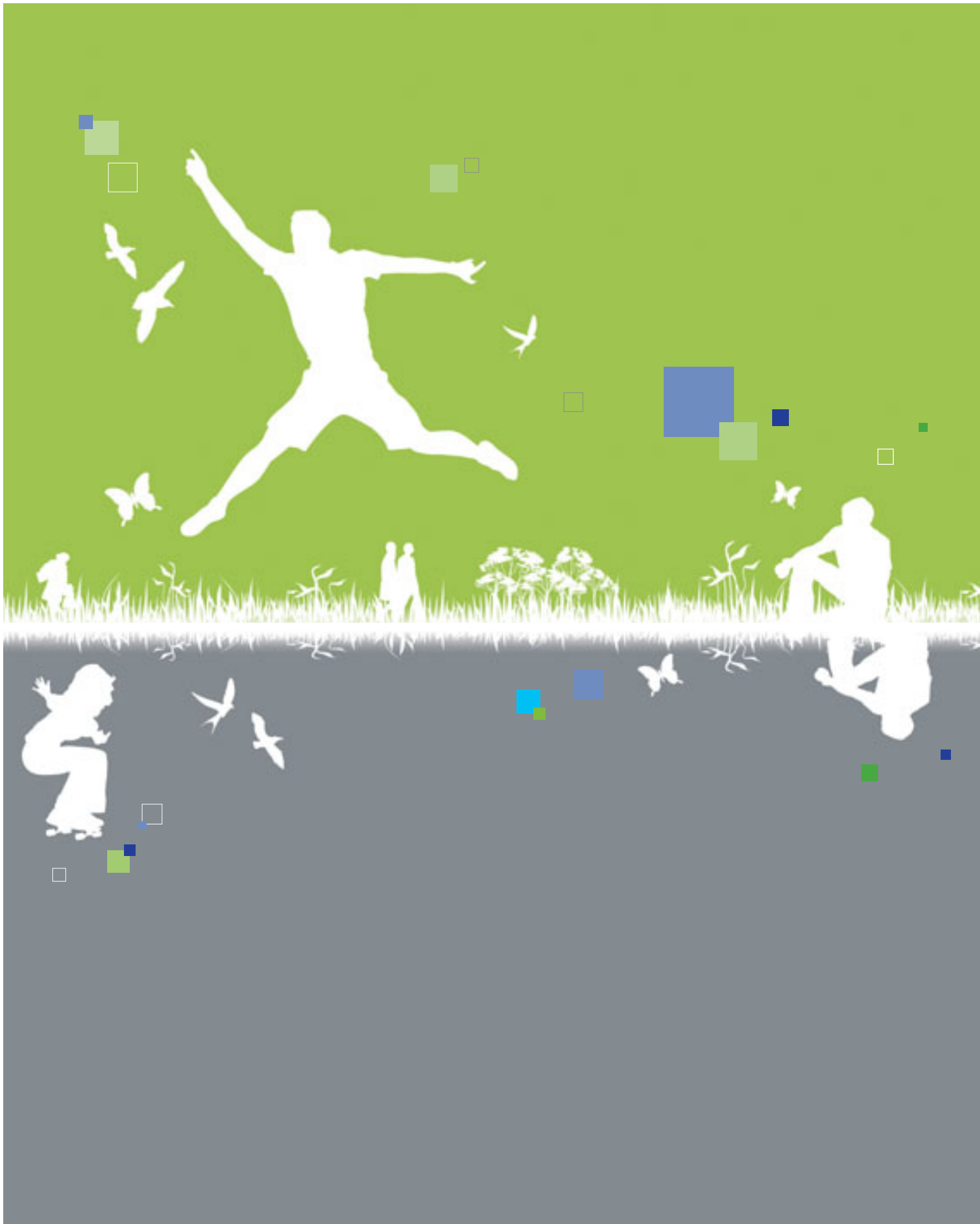
L'année 2011 aura été particulièrement marquée par :

- > les dossiers de réalisation des ZAC Centralité à Carrières-sous-Poissy et Hauts-de-Rangipont à Gargenville, de création des ZAC Ecopôle de la boucle de Chanteloup et Cœur de Ville à Bonnières-sur-Seine et l'engagement des concertations sur les projets de l'éco-quartier fluvial Mantes-Rosny, d'extension de Mantes-Innovaparc ainsi que du Profil aux Mureaux,
- > la mise en œuvre du projet de prolongement du RER E (EOLE), suite au débat public de 2010, le débat public sur la ligne nouvelle Paris Normandie, les suites à donner à l'étude STIF de la desserte en transports collectifs en

Seine Aval, les négociations relatives à la réalisation d'un nouvel échangeur sur l'A13 desservant l'ouest Mantois, l'enquête publique relative au nouveau pont départemental sur la Seine entre Achères et Carrières-sous-Poissy, les études relatives à la liaison départementale A13-RD28 (liaison Seine Aval Cergy Pontoise via un nouveau pont à Gargenville),

- > la mise en service de la nouvelle implantation de Turbomeca à Buchelay, la mise au point d'un dispositif mutualisé d'appui aux PME stratégiques, le déploiement de l'expérimentation Seine Aval Véhicules Electriques (SAVE), le lancement de la construction du programme immobilier dédié à l'éco-construction « Fabrique 21 », la définition du projet de Campus des métiers de la santé et d'aide à la personne, la mise en service du site de référence www.investir-seineaval.fr et la plaquette de promotion économique Seine Aval,
- > l'élaboration du programme « Seine Park »,
- > la contractualisation des crédits OIN régionaux (43 M€) et l'engagement des premiers financements de l'Etat, de la Région et du Département,
- > les études préparatoires à l'élaboration d'un Contrat de Développement Territorial (CDT) Grand Paris sur le territoire Confluence Seine Oise et la contribution aux propositions du Commissariat Général pour le Développement de la Vallée de la Seine (CGDVS).

De nombreux projets ont ainsi avancé, comme le décrit ce rapport d'activités. En vous en souhaitant une lecture agréable et instructive.





PARTIE 1

L'EPAMSA et ses missions



Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval : **Renouvellement urbain et développement du territoire**

Créé par décret du 10 mai 1996, l'EPAMSA est un Etablissement Public d'Aménagement de l'Etat chargé d'opérations de renouvellement urbain et de développement, notamment à travers le pilotage des programmes de renouvellement urbain (PRU) Mantes-en-Yvelines et Chanteloup-les-Vignes ainsi que de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, qui s'étend tout au long de la Seine de Conflans, Achères, Poissy et la boucle de Chanteloup jusqu'au Mantois et Bonnières en passant par Les Mureaux et les secteurs Vexin Seine et Seine Mauldre.

> ACTIVITÉS

L'activité de l'Etablissement se décline en quatre modalités d'intervention :

- **la direction de projet des PRU, de l'OIN et de programmes européens :** élaboration d'une stratégie et de programmes d'actions, coordination et mise en œuvre de projets et de leur programmation financière, pilotage, évaluation et gouvernance ;
- **les mandats de maîtrise d'ouvrage d'opérations** (études, aménagements, équipements,...) pour le compte de collectivités, en lien direct avec la mission de direction de projet, permettant la mise en œuvre effective des stratégies adoptées, à travers des opérations clefs pour leur réussite ;

- **les opérations d'aménagement,** en risque propre, permettant, à travers la vente de terrains aménagés, la construction de logements et l'implantation d'entreprises, avec des critères exigeants de qualité urbaine et environnementale ;
- **une activité d'investisseur,** visant à la restructuration et à la remise sur le marché d'ensembles immobiliers ou encore au développement de l'activité économique (ateliers relais, Fabrique 21,...).

> ORGANISATION

Composé de 9 représentants de l'Etat et de 18 représentants des collectivités locales et présidé par Alain SCHMITZ, Président du Conseil général des Yvelines, le Conseil d'Administration comprend, à la date d'édition du présent rapport d'activités, les membres suivants :

ÉTAT

- > Thierry LEMOINE,
Sous-directeur de l'aménagement durable
- > Daniel BAZIN,
Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France
- > Valérie METRICH-HECQUET,
Directrice départementale des territoires des Yvelines, Vice-présidente du Conseil d'Administration
- > Marion OECHSLI,
Chef du bureau logement, ville et territoires à la Direction du budget
- > Jean-François STOLL,
Directeur Départemental des Finances Publiques des Yvelines
- > Eliane DUTARTE,
Conseillère auprès du délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)
- > Bernard DOROSZCZUK,
Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
- > Michèle ESPOSTO,
Responsable du Département ANRU-Cadre de Vie du secrétariat général du comité interministériel des villes

CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- > Alain AMEDRO,
Vice-président du Conseil régional chargé de l'aménagement du territoire, Vice-président du Conseil d'Administration
- > Françoise DESCAMPS-CROSNIER
- > Jean-Luc SANTINI

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

- > Alain SCHMITZ,
Président du Conseil général, Président du Conseil d'Administration
- > Jean-François RAYNAL
- > Jacques SAINT-AMAUX

INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

- > Dominique BRAYE,
Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines
- > Michel VIALAY,
Mantes-la-Jolie
- > Monique BROCHOT,
Mantes-la-Ville
- > Philippe TAUTOU,
Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine
- > Pierre CARDO,
Chanteloup-les-Vignes
- > Didier JOUY,
Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France
- > François BONY,
Communauté de Communes Seine Mauldre
- > Guy POIRIER,
Communauté de Communes de Vexin Seine
- > Francis TOQUE,
Conflans-Sainte-Honorine
- > François GARAY,
Les Mureaux
- > Frédéric BERNARD,
Poissy
- > Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET,
Représentante de l'assemblée spéciale des Communes

Le contrôle de l'établissement est assuré par M. le Préfet des Yvelines, Michel JAU.

Le contrôle économique et financier de l'Etablissement est assuré par Pierre PONROY.

**Le Conseil d'Administration
s'est réuni les :**

- **13 mai 2011**, notamment pour le compte financier 2010, les dossiers de création des ZAC « Hauts de Rangipport » à Gargenville et « Cœur de ville » à Bonnières-sur-Seine,
- **24 octobre 2011**, notamment pour le dossier de réalisation de la ZAC « Centralité » à Carrières-sous-Poissy, le dossier de création de la ZAC « Eco-pôle » dans la boucle de Chanteloup et

la prise d'initiative de l'extension de la ZAC « Mantes Innovaparc » ainsi que pour la contractualisation des crédits OIN Région,

- et le **9 décembre 2011**, notamment pour les perspectives stratégiques, opérationnelles et financières 2011-2016, le budget 2012, le programme d'ingénierie stratégique, territoriale et opérationnelle, le dossier de réalisation de la ZAC « Hauts de Rangipport » à Gargenville.

L'Etablissement comprend 48 salariés (chargés d'opérations, chargés d'études, ingénieurs travaux, comptables, juristes, personnels d'appui et d'encadrement,...).



L'équipe de l'EPAMSA

Le Comité de direction est composé de :

- | | |
|---|---|
| > David MORGANT,
<i>Directeur de l'Etablissement</i> | > Claude BOUDELLE,
<i>Directeur des opérations</i> |
| > Sophie DUMAS,
<i>Directrice de l'atelier de projets</i> | > Frédérique DIELAINE,
<i>Secrétaire générale</i> |
| > Fabrice LEVI,
<i>Directeur du développement
et du renouvellement urbains</i> | > Véronique DROUET,
<i>Responsable de la communication</i> |
| > Denis COURTOT,
<i>Directeur de l'aménagement
et du développement</i> | |

L'agence comptable est dirigée par
Bernard HANNEBICQUE.

> MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exigence environnementale s'inscrit dans une vision plus large du développement durable, à la croisée du développement économique, social et de l'environnement, qui parcourt l'ensemble des orientations de l'Opération d'Intérêt National et sa mise en œuvre :

- équilibre recherché entre développement résidentiel et développement économique,
- économie de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et gestion des conflits d'usage entre agriculture et développement urbain, ce qui suppose, d'une part, une certaine densité des opérations et, d'autre part, de conforter la viabilité économique de l'activité agricole,
- renforcement de la desserte en transport en commun et en circulations douces,
- préoccupation sociale à travers les conditions de vie des habitants, notamment en termes d'emplois (cf. clauses d'insertion dans les marchés de travaux), de restructuration des zones urbaines sensibles et de diversité sociale, tant dans la production de logements neufs que pour le soutien aux filières économiques.



Plusieurs études ont plus particulièrement pris en compte cette exigence et ces orientations : études de définition de la composition urbaine et paysagère, état des lieux de la biodiversité en Seine Aval, étude STIF d'amélioration de l'offre de transport en lien avec les opérations d'aménagement, bilan carbone Fondaterra/AUDAS/SPI/ADEME, diagnostic foncier agricole EPFY/EPAMSA/SAFER.

L'approche de l'EPAMSA, « Qualité environnementale et responsabilité sociale : les engagements de l'EPAMSA pour ses opérations d'aménagement », se veut exigeante et pragmatique : les cibles à atteindre, déterminées lors de l'approbation des dossiers de réalisation et suivies à l'aide d'indicateurs tout au long de la mise en œuvre, sont adaptées aux caractéristiques des opérations, de telle manière à faire sens économique.

> LA VILLE NATURE AU RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accent a ainsi été mis sur plusieurs particularités du territoire :

- l'importance du traitement de l'eau (vallée de Seine, champs captant d'eau potable,...),
- les enjeux de régénération et de réversibilité, avec la réutilisation des friches, notamment industrielles, en milieu urbain (en particulier les problématiques de traitement des pollutions),
- l'intégration urbaine, le couplage ville/nature et la lutte contre l'étalement urbain, la densité, la desserte interne et externe en transport (rabattements, circulations douces,...),
- le développement d'une filière d'éco-matériaux, d'éco-construction et d'efficacité énergétique.

En outre, l'EPAMSA, soucieux du maintien de l'activité agricole, a lancé une étude en collaboration avec le monde agricole pour mettre en œuvre des projets de commercialisation des produits de Seine Aval en circuit court.

L'Etablissement contribue également à l'étude conduite par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) sur la remise en culture des friches agricoles.

L'EPAMSA se veut un Etablissement exemplaire de l'Etat en matière de développement durable à travers :

- ses processus approfondis de concertation sur ses opérations ;
- ses principes d'éco-aménagement (qualité de la conception urbaine, norme Cerqual appliquée aux promoteurs, biodiversité,...) ;
- les clauses d'insertion professionnelle de ses marchés de travaux ;
- l'égalité hommes-femmes, la diversité dans ses recrutements, une politique de ressources humaines attentive ;
- un fonctionnement respectueux de l'environnement (tri sélectif, économies d'énergie, fournitures écolabellisées,...).

L'Epamsa est membre du comité régional Trames verte et bleue d'Ile-de-France (arrêté conjoint du préfet de la région Ile-de-France et du président du conseil régional du 20 juillet 2011) qui s'est réuni pour la première fois en octobre 2011

pour lancer la procédure d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Il est aussi membre de l'association régionale Natureparif.



Maison Hermann Kaufmann Gîte Urbain à Chanteloup-les-Vignes





PARTIE 2

L'Opération d'Intérêt National **Seine Aval**

L'Opération d'Intérêt National **Seine Aval**

> ENGAGER LES OPÉRATIONS

Le Comité de pilotage de l'OIN, rassemblant l'Etat, la Région, le Département, les 5 intercommunalités et les 51 communes, s'est réuni le 30 janvier 2012. Il a été précédé d'un séminaire de préparation avec les élus et partenaires, à Saint-Etienne et à

Lyon les 3 et 4 novembre 2011, et d'une réunion du Conseil de développement Seine Aval, réunissant acteurs économiques et sociaux, organismes de formation, associations, le 22 novembre 2011.



Comité de Pilotage du 30 janvier 2012

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SEINE AVAL

Le Conseil de développement de Seine Aval, associant les acteurs économiques, sociaux et associatifs intervenant à l'échelle de Seine Aval, s'est réuni pour la 2ème année consécutive le mardi 22 novembre 2011 à Orgeval, à l'initiative de son président, Rémi DE BADTS, Directeur du site des Mureaux d'EADS Astrium.

En présence de Philippe COURT, Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, de Philippe PORTAL, Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, d'Alain SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines et Président du Conseil d'Administration de l'EPAMSA, ainsi que de plusieurs membres du Conseil d'Administration, et de Yves FOUCHET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines, près d'une centaine de membres du Conseil de Développement (acteurs économiques, organismes de formation, associations,...) ont participé aux débats.

Dans un premier temps, **un point d'étape sur les projets de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval** a été présenté. Les échanges ont essentiellement porté sur 3 axes de travail nécessaires au développement du territoire :

■ L'importance pour Seine Aval de développer son offre de formation par l'accueil de nouveaux organismes et la construction de logements étudiants, notamment pour trouver pleinement sa place, orientée sur le développement technologique et industriel, parmi les pôles du Grand Paris,

■ La nécessaire poursuite des efforts d'amélioration dans l'offre de transports. A ce sujet, l'ensemble des projets de nouvelles infrastructures ont été présentés et débattus (prolongement du RER EOLE, Ligne Nouvelle Paris Normandie, Tangentielle Ouest, liaison A13/RD28, nouvel échangeur des Gravieres dans l'ouest Mantois, A104) ainsi que les projets d'amélioration de l'offre de services (sites propres de transport en commun en rabattement sur les gares SNCF (Carrières-sous-Poissy/Poissy, Les Mureaux, TZen à Mantes,...), amélioration de la ligne Paris Mantes par Conflans,...),

■ L'enjeu majeur que représentent le développement économique et la création d'emplois, en réponse au dynamisme de construction en logements neufs dont fait preuve le territoire, avec la mise en œuvre d'une politique structurée entre les différents acteurs économiques et publics.



Suite à ces échanges, **Antoine RUFENACHT, Commissaire général au développement de la vallée de la Seine, a présenté les principales réflexions en cours sur le développement de la vallée de la Seine** et le rôle que Seine Aval, dans l'exemplarité de sa démarche de développement à travers l'Opération d'Intérêt National, peut y jouer. Dans ce cadre, 3 enjeux principaux ont été détaillés :

■ Soutenir les filières d'excellence que sont l'automobile, l'aéronautique, l'énergie, les éco-industries, l'agro-alimentaire et le tourisme, dont le développement doit participer à la massification des flux et renforcer ainsi l'arrière-pays dont ont besoin les ports de la vallée de la Seine pour se développer face à la concurrence nord-européenne,

■ Renforcer le sentiment d'appartenance des territoires à une même communauté de destin, notamment par la mise en place d'une politique ambitieuse d'animation culturelle,

■ Créer une gouvernance commune, réunissant notamment territoires et entreprises, pour qu'ils travaillent ensemble à l'émergence d'un pôle économique digne du potentiel de croissance de la Vallée de la Seine



Intervention d'Yves FOUCHET, Président de la CCIV au Conseil de Développement > le 22 novembre 2011



L'OIN SEINE AVAL ET LE GRAND PARIS

L'opération d'intérêt national Seine Aval s'est intégrée à la démarche du Grand Paris dès les premières réflexions issues des études de composition urbaine et paysagère (Antoine Grumbach et Associés, Finn Geipel LIN, OBRAS) de 2008 et 2009. Elle participe à ses ambitions, au titre du développement de la vallée de la Seine comme à celui du territoire de projet « Confluence Seine Oise ». Outil à la conjonction des volontés de l'Etat et des collectivités territoriales, l'OIN permet en outre des démarches opérationnelles territoriales, intégrant ainsi de façon concrète les apports du Grand Paris.

L'OIN a ainsi apporté sa contribution aux réflexions et propositions d'Antoine RUFENACHT, Commissaire Général pour le Développement de la Vallée de la Seine, qui a rendu son rapport au Premier ministre en février 2012.

Dans le cadre de la loi relative au Grand Paris, 9 territoires ont été identifiés comme territoires de projet de développement métropolitain, dont celui de Confluence Seine Oise (Cergy-Pontoise, 2 Rives de Seine, Maurecourt, Conflans Sainte Honorine, Achères, Poissy), au titre notamment de :

- > la plateforme portuaire multimodale Seine Métropole d'Achères,
- > du pôle économique, universitaire et urbain de Cergy-Pontoise,
- > du potentiel de développement de la boucle de Chanteloup.

Ces territoires sont susceptibles de faire l'objet de contrats de développement territorial (CDT) entre l'Etat et les collectivités locales, en lien avec la Région et les Départements concernés. Des études de définition ont été menées entre l'Etat et les collectivités locales, avec l'appui de



Vue aérienne Paris-Rouen-Le Havre

l'EPAMSA. Elles ont donné lieu à trois comités de pilotage, les 7 février, 6 juillet et 7 décembre 2011. Un protocole, fixant les orientations d'un futur CDT, a été élaboré.

STRATÉGIE ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au titre de sa mission de direction de projet de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, l'EPAMSA définit et pilote le projet économique de territoire de l'OIN, sa mise en œuvre s'effectuant en étroite collaboration avec les collectivités locales (intercommunalités, communes), exerçant leurs compétences de développement économique local, et les organismes de développement économique (CCI, ARD, pôles de compétitivité,...), avec l'appui de l'Etat, de la Région (au titre notamment de sa compétence économique) et du Département (appels à projets, financements R&D, politique économique, plan automobile,...).

Pour mémoire, la stratégie de développement économique, telle qu'approuvée au Comité de Pilotage de l'OIN du 28 septembre 2009, s'énonce comme suit :

« Au sein du dynamisme économique de la région capitale, le territoire dispose

d'avantages comparatifs, existants ou à conforter : disponibilités foncières à des prix abordables, accessibilité (notamment en contrepente), main d'œuvre, tissu industriel, fleuve et infrastructures portuaires,... Ceux-ci ont permis des implantations comme le centre tertiaire



de PSA à Poissy et le développement de différents projets économiques (zones d'activités, locaux d'entreprises,...) visant notamment des implantations industrielles technologiques, qu'il convient de démultiplier et d'encourager, par une action d'une plus grande cohérence à l'échelle territoriale. La stratégie de développement économique doit ainsi viser à tirer le meilleur parti des synergies à développer avec La Défense et les pôles de développement voisins (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy, Versailles-Satory), dans une complémentarité entre sièges sociaux et services tertiaires ainsi qu'entre activités R&D amont et développements technologiques.

En matière de filières, quatre axes de travail ont été identifiés : automobile-aéronautique-mécanique/mécatronique, éco-industries, éco-construction, santé et services à la personne. Par leur cohérence propre, leur adaptation au territoire et le potentiel existant et à venir, ils constituent le support d'actions de prospection et de développement, à travers le tissu industriel déjà implanté (regroupements, développements,...), la rationalisation des implantations des grandes entreprises en Ile-de-France ou encore la possibilité d'implantations nouvelles, en lien avec l'action de l'agence régionale de développement (ARD).

L'amélioration de l'offre de transports d'une part, l'étoffement de l'offre de formation (pôle technologique universitaire du Mantois, campus des métiers de santé et de service à la personne de Bécheville Les Mureaux, centres de formation et d'apprentissage, université des métiers,...) d'autre part viennent en appui de ces efforts. »

Cette stratégie est complétée par les nouvelles perspectives ouvertes par les dynamiques du Grand Paris et du développement de la Vallée de Seine. Les études préparatoires au contrat de développement territorial Grand Paris Confluence Seine Oise ainsi que le rapport du Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine ont montré :

- tout le potentiel de développement économique de la future plateforme portuaire Seine Métropole d'Achères : développement de la chaîne logistique Seine Gateway, opérations de logistique avec valeur ajoutée intégrée (tri, conditionnement, stockage, réassemblage, mise aux normes, personnalisation du produit,...), mise en œuvre d'une desserte logistique innovante « du dernier kilomètre » (logistique urbaine : circulation et stationnement, conception urbaine, véhicules électriques adaptés,...), développement de la formation,....



- l'intérêt du développement des sociétés de co-développement (business clusters) associant, sur des objectifs innovants de marché, des entreprises aux métiers complémentaires afin de créer de la valeur économique et des emplois, avec la participation d'organismes financiers privés et publics, de laboratoires et pôles de compétitivité ainsi que d'acteurs publics. Trois thématiques ont été ciblées sur Confluence Seine Oise, en lien pour les deux premières avec les priorités économiques de Seine Aval : logistique innovante, éco-construction et patrimoine ;

- la possibilité de créer de nouvelles activités dans le domaine des éco-industries, notamment dans le domaine de la valorisation et du recyclage, en coopération amont avec les industries chimiques (conception des produits, process,...), autour du port de Limay ou de l'éco-pôle de la boucle de Chanteloup.

Les collectivités locales (intercommunalités et communes) entreprennent pour leur

Il s'agit aussi de mobiliser conjointement les dispositifs économiques de l'Etat, de la Région (au titre notamment de sa compétence économique) et du Département (appels à projets, financements R&D, politique économique, plan automobile,...).

■ **Soutenir les filières économiques prioritaires**

- ### ■ Accompagner la montée en compétences du territoire

- ## ■ Mettre en place un marketing territorial

- > Poursuivre la requalification de l'offre foncière et immobilière
- > Viser la production d'une offre foncière et immobilière nouvelle structurante et de qualité
- > Promouvoir le projet économique de Seine Aval
- > Prospecter



■ **Articuler le projet économique de Seine Aval avec les dynamiques départementales, régionales et nationales**

- > Mobiliser les acteurs (Chambres de Commerce et d'Industrie, services économiques du Département des Yvelines, Agence Régionale de Développement, DATAR, Agence Française pour les Investissements Internationaux,...)
- > Participer à la dynamique de développement de la Vallée de la Seine (Commissariat Général au Développement de la Vallée de la Seine)
- > Jouer pleinement son rôle dans le Grand Paris économique.

L'année 2011 a ainsi été marquée par les actions suivantes de l'EPAMSA :

- > le déploiement de l'expérimentation Seine Aval Véhicules Electriques (SAVE) et les perspectives de son développement pour la filière,
- > le travail partenarial avec le pôle de compétitivité Mov'eo,
- > des actions de soutien à la filière aéronautique,
- > l'activité du pôle régional de l'éco-construction et de l'efficacité énergétique Seine Aval,
- > le lancement du programme immobilier dédié à l'éco-construction « Fabrique 21 » et un projet de plateforme technique et pédagogique de formation et de démonstration relative à l'efficacité énergétique,



Visite du sénateur Louis Nègre, auteur du Livre Vert sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques, aux Mureaux > le 7 septembre 2011



Lancement de l'expérimentation SAVE aux Mureaux, en présence de Carlos Tavares, Directeur général délégué de Renault > le 11 juillet 2011

- > des actions de promotion de la filière éco-industries, notamment du pôle de Limay, et des contacts établis avec l'Union des Industries Chimiques (UIC) en lien avec un travail commun avec les industries du recyclage,

21



Pose de la première « pierre » de la Fabrique 21 > le 6 juin 2011

- > la définition du projet de Campus des métiers de la santé et d'aide à la personne et son plan de financement,
- > la mise en service du site de référence **www.investir-seineaval.fr**, la plaquette de promotion économique Seine Aval, des kakemonos de présentation pour différentes manifestations,



- > l'animation du réseau des acteurs et développeurs économiques (PACTE, ZFU, conseil de développement Seine Aval, séminaire élus Seine Aval...),
- > la participation active aux salons comme le MIPIM et le SIMI, permettant de nombreux contacts avec les acteurs de l'immobilier d'entreprise,

- > l'appui aux actions de prospection, notamment dans le cadre des fonds de revitalisation, dans les filières mécanique/mécatronique, éco-industries, logistique et éco-construction,
- > le relai ou l'appui des partenaires pour des demandes d'implantations d'entreprises ou d'organismes de formation (PRES UVSQ/UCP, extension de l'IUT de Mantes, Sup2i/ISEL, école culinaire renommée...),
- > la définition et la mise en place avec l'Etat (DIRECCTE) et les entreprises concernées d'un dispositif mutualisé d'appui aux PME stratégiques prioritairement industrielles de Seine Aval sur fonds de revitalisation,
- > la participation au groupe de travail Etat/Région sur le zonage de la redevance et de la taxe bureaux en Ile-de-France,
- > l'avancement des opérations d'aménagement économique et, le cas échéant, la mise en place d'actions de commercialisation : Mantes Université et Mantes Innovaparc, l'Eco-pôle Seine Aval, Les Profils aux Mureaux, l'éco-parc de Flins-sur-Seine.

Le rapport détaillé des activités 2011 en matière de développement économique est disponible sur demande auprès de l'EPAMSA.



Signature des conventions de mise en œuvre du dispositif mutualisé d'appui aux PME stratégiques de Seine Aval sur fonds de revitalisation, entre l'Etat, les entreprises PSA, Carl Zeiss, Thomson Grass Valley, et l'EPAMSA
 > le 30 janvier 2012

AMÉLIORER L'OFFRE DE TRANSPORT

Comme rappelé dans le Protocole de l'OIN, l'amélioration de l'offre de transport est la condition de l'effort de construction de logements sur le périmètre de l'OIN, tout en offrant des opportunités nouvelles de développement économique.

Le rendu de l'étude du STIF sur la desserte en transport en commun de Seine Aval, en juin 2010, a permis d'identifier les projets prioritaires d'aménagement de transports en commun, permettant un rabattement efficace sur les gares pour l'ensemble de la population et des salariés de Seine Aval, pendant que le projet de RER E (EOLE) se met en œuvre (approbation du schéma de principe, enquête publique du 16 janvier au 18 février 2012).

La décision du Comité de Pilotage relative à la desserte de l'ouest Mantois à partir de l'A13 (« verrou de Buchelay ») a ouvert la voie à un accord, suite aux études et discussions entre l'Etat et son concessionnaire, la SAPN, avec les collectivités locales, Département des Yvelines et Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, en vue de la réalisation d'un nouvel échangeur desservant l'ouest Mantois.



Signature du protocole relatif à la réalisation de l'échangeur des Gravières sur l'A13 à Buchelay, entre l'Etat, la SAPN, le Département, la CAMY et l'EPAMSA > le 30 janvier 2012

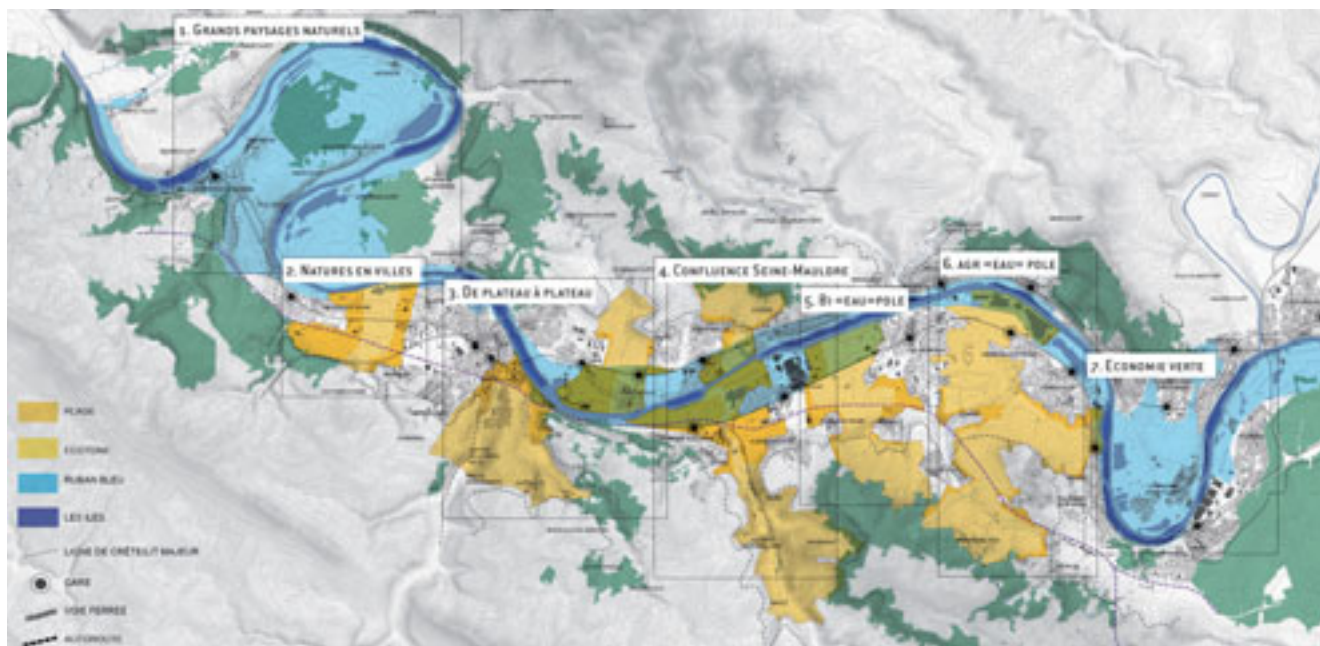
Enfin, les projets du Département avancent sur les franchissements de Seine (pont Achères Boucle de Chanteloup, liaison Seine Aval Cergy-Pontoise).

Les équipes de l'EPAMSA sont plus particulièrement intervenues sur les sujets suivants :

- > le suivi du projet EOLE : participation au comité scientifique d'évaluation, réunions de concertation post-débat public, groupes de travail sur l'aménagement des gares, comités de suivi,
- > la participation au débat public sur la ligne nouvelle Paris Normandie, avec notamment un cahier d'acteur Seine Aval, et discussions avec les collectivités locales ainsi qu'avec RFF,
- > les aménagements de transports en commun : montages financiers et opérationnels en lien avec le STIF et les collectivités locales (RD190 à Carrières-sous-Poissy, TZen et pôle gare à Mantes-la-Jolie-Rosny, TCSP Mantes-Université-Innovaparc,...),
- > pilotage du volet transports des études du Contrat de Développement Territorial (CDT) Grand Paris de « Confluence Seine Oise »,
- > consolidation de la phase Saint-Germain – Poissy – Achères de la tangentielle ouest (TGO),
- > pilotage des négociations relatives à la réalisation du nouvel échangeur desservant l'ouest Mantois.

SEINE PARK : LE PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF À LA SEINE

« Seine Park » est avant tout une démarche de travail mise en place à grande échelle, pour conforter l'attractivité de cette partie de la vallée de Seine, à partir de son fleuve et ses espaces ouverts.



24

« Seine Park » : des lieux de projet pour dynamiser le territoire

En 2008-2009, l'étude conduite par l'EPAMSA pour une « Composition urbaine et paysagère du territoire » avec 3 équipes d'architectes-urbanistes (Antoine Grumbach, Finn Geipel et OBRAS) a fait émerger l'importance de la Seine pour l'identité et l'attractivité de Seine Aval, et au-delà, de la vallée de la Seine. Retrouver la « fluvialité du territoire » (Finn Geipel), c'est l'enjeu de la démarche Seine Park. Il s'agit de retrouver les paysages, l'organisation urbaine et naturelle, les ambiances, les savoir-faire et l'économie liés au fleuve. Qualité de vie, vecteur de développement économique avec les ports mais aussi pour les loisirs et le tourisme, paysage majeur ... : la Seine est le patrimoine commun que le territoire doit se réapproprier, l'un des leviers essentiels pour regagner de l'attractivité et transformer son image.

Fondée sur l'idée que pour travailler sur un territoire aussi vaste, il faut pouvoir partager une vision et s'appuyer sur les initiatives locales, la démarche Seine Park aborde

l'enjeu de la transformation d'un territoire à grande échelle en combinant vision stratégique et mise en œuvre opérationnelle.

Pilotée par un comité technique associant l'Etat (DDT des Yvelines), la Région, le Département, le SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement des berges de Seine et Oise) et l'EPAMSA, cette démarche s'inscrit dans la durée tant il est certain que la transformation d'un grand territoire prend du temps. Outre son pilotage, elle associe naturellement de nombreux partenaires, publics (Voie Navigable de France, Agence des Espaces Verts,...) ou privés (Lyonnaise Des Eaux, ...), parmi lesquels notamment le Conseil général des Yvelines qui élabore un plan d'actions « Yvelines Seine » et porte de nombreux projets (nouveaux franchissements de Seine, réalisation d'un parc écologique de 113 ha, ...) véritables moteurs de la mise en œuvre de Seine Park.

Fondée sur l'adhésion collective et les

opportunités singulières, Seine Park est une démarche au long cours, destinée à valoriser un grand territoire de la vallée de la Seine, ses paysages, ses développements urbains ou son économie. C'est à la fois l'image qu'il renvoie et la qualité de vie de ses habitants qui se jouent, au sein d'une métropole d'excellence à laquelle Seine Aval veut contribuer.

Ce programme, ainsi que certains des projets le composant, ont fait l'objet du label Grand Paris (éco-quartier fluvial Mantes / Rosny) et de candidatures à l'appel à projets trame verte trame bleue de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature du Ministère du Développement Durable (secteur de la plaine de Bouafle / ferme de La Haye aux Mureaux), ainsi qu'à l'appel à projet européen Life Plus (parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy).

Pour accompagner le territoire dans cette démarche, l'EPAMSA a retenu l'agence TER, mandataire d'un groupement de compétences associant Biotope, Hydratec et Partenaires Développement. Deux missions lui ont été confiées : l'élaboration de la vision stratégique partagée et sa traduction dans un programme d'action, présenté au Comité de Pilotage de l'OIN du 30 janvier 2012, et l'assistance au montage de projets.

La vision stratégique s'organise autour de quelques principes simples et souples : la Seine et son aire d'influence, alliant continuité des berges et points d'intensité économique, urbaine, paysagère : « le ruban bleu », les grands espaces ouverts qui s'ouvrent sur l'eau en pente douce : « les plages », les lisières entres le bâti et les espaces naturels : « les écotones ». Elle se construit de manière itérative entre vision globale et mise en œuvre opérationnelle, les projets locaux participant à un projet à grande échelle. Elle constitue la mise en œuvre à grande échelle de la trame verte et bleue, en faisant des grands espaces ouverts des lieux de projets, écologiques et paysagers. Elle est aussi un travail sur l'image du territoire, l'image qu'il renvoie à ceux qui le traversent (notamment depuis ses grands axes -l'A13, les voies ferrées-) et un travail sur l'identité, celle des habitants de ce territoire.

L'expertise de l'équipe a d'ores et déjà été sollicitée pour l'assistance au montage de projets comme le parc paysager et récréatif de Carrières-sous-Poissy, la requalification des serres Florosny à Rosny-sur-Seine ou la structuration paysagère et écologique du cœur vert de la boucle de Chanteloup. D'autres projets en cours comme le port économique de Triel-sur-Seine porté par Ports de Paris, les passerelles de Limay/Mantes, Meulan /Les Mureaux et Carrières-sous-Poissy/Poissy portés par le SMSO ou celle entre Andrésy et Conflans Sainte Honorine par le Conseil général, le nouveau franchissement de Seine à Achères porté par le Conseil général, ou l'éco-quartier fluvial Mantes-Rosny par exemple contribueront à la mise en œuvre d'un territoire attractif, organisé autour de son fleuve et ses espaces ouverts.

L'EPAMSA apporte ainsi son concours :

- > en direction de projet (mise à disposition d'outils de mise en œuvre (financements, procédures réglementaires, analyse foncière, définition des programmes, des principes d'aménagement paysagers,...))
- > et en mandat de maîtrise d'ouvrage (réalisation de trois passerelles par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges Seine & Oise à Limay-Mantes, Meulan-Les Mureaux et Carrières-Poissy).

La dynamique Seine Park est engagée.



Projet de passerelle sur la Seine en mode doux entre Mantes-la-Jolie et Limay – MO : SMSO, Mandataire : Epamsa, MOE : Dietmar Feichtinger Associés

> LES FINANCEMENTS OIN



île de France



Yvelines
Conseil général

L'avancement des différents programmes et thématiques de l'OIN a permis d'identifier un certain nombre de projets structurants à l'échelle de Seine Aval et supposant la mobilisation de crédits spécifiques OIN pour leur engagement d'ici 2013, en matière de développement économique et de transport, d'aménagement d'éco-quartiers et dans le cadre du programme « Seine Park ».

Le comité de pilotage en a approuvé la maquette financière lors de sa séance du 29 novembre 2010, en croisant les éléments de programmation opérationnelle avec les critères de financement des crédits OIN de l'Etat, de la Région, du Département et des collectivités locales.

La mobilisation des crédits de l'Etat passe par les conventions éco-quartiers, signées pour l'éco-quartier de la boucle de Chanteloup et l'éco-quartier fluvial de Mantes-la-Jolie et de Rosny-sur-Seine le 3 mars 2009, visant le proto-aménagement des ouvrages particuliers des éco-quartiers, les aménagements de transports en commun, des éléments structurants. Il s'est aussi engagé en faveur du développement économique, notamment à travers le Dispositif d'Intervention Foncière et Immobilière (DIFI), dont 2 M€ ont été mobilisés, et une subvention spécifique (2,5 M€), qui ont permis la réalisation de la partie

EPAMSA de la Fabrique 21, ainsi que par la subvention des études Confluence Seine Oise (1 M€) et la dotation en capital de l'EPAMSA (2,3 M€).

Le Département mobilise pour sa part ses crédits spécifiques OIN à travers un Contrat de Développement Équilibré des Yvelines (CDEY) pour la Seine Aval, d'un montant de 43 M€ de financement d'investissement, approuvé par l'Assemblée départementale le 19 février 2010. Trois financements ont été engagés début 2012 : opérations Centralité à Carrières-sous-Poissy (4,28 M€) et Hauts de Rangipont à Gargenville (715 k€), au titre du recyclage foncier, et le barreau de raccordement à la RD113 du nouvel échangeur sur l'A13 desservant l'ouest Mantois (contournement ouest de Mantes – 7,15 M€).

Suite à la lettre d'intention de Seine Aval en date du 15 juillet 2009 visant à la mobilisation des crédits régionaux du Grand Projet 3 du Contrat de projet Etat Région (CPER) 2007-2013 et à la définition des éléments du projet, des perspectives par territoire de constructions de logements ainsi que des différents projets structurants pour atteindre les objectifs du projet de territoire, la commission permanente de la Région a approuvé le 7 juillet 2011 le projet de convention, d'un montant de 43 M€ (hors crédits d'ingénierie). La convention a été cosignée par les maîtres d'ouvrage concernés le 30 janvier 2012. Deux financements ont été approuvés à ce titre par la Région Ile-de-France en 2011 : parc paysager et récréatif des bords de Seine à Carrières-sous-Poissy (500 k€), études desserte pôle économique des Gravières à Mantes-en-Yvelines (115k€).

A ces financements d'opérations, s'ajoute celui du programme annuel d'ingénierie stratégique, territoriale et opérationnelle, mené par l'EPAMSA au titre de la direction de projet et financé par l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines. Il vise principalement à faciliter la mise en œuvre des projets dans une cohérence d'ensemble.



Signature de la convention régionale d'objectifs pour la mise en œuvre du Grand Projet 3 du Contrat de Projets Etat Région sur le territoire de Seine Aval entre le Conseil Régional, l'Etat, le Département des Yvelines et les maîtres d'ouvrage des opérations financées (CAMY, Les Mureaux, CA2RS, CCPIF, SMSO, EPAMSA)

> LES PROGRAMMES EUROPÉENS

FEDER

Le Projet Urbain Intégré (PUI) Seine Aval, structurant et complémentaire à l'Opération d'Intérêt National, a autorisé un montant de financement FEDER de 10,6 M€ dans le cadre de l'appel à projet « **In'Europe** » de l'axe 1 - Développement des zones urbaines les plus en difficultés du Programme Opérationnel Régional FEDER « Compétitivité régionale et emploi ».

L'EPAMSA assure l'animation de ce programme et les missions d'organisme intermédiaire dans le strict respect des procédures européennes et nationales. La Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) a effectué un

contrôle en 2011 sur l'ensemble de l'Ile-de-France, ce qui a permis de consolider les dossiers administratifs du PUI Seine Aval.

Les opérations programmées et approuvées par les Conseils d'Administration de 2010¹ ont permis de porter le montant d'engagement FEDER à 9,9 M€, soit 93 % de l'objectif de programmation à fin 2011.

¹ Offre immobilière jeunes entreprises innovantes (CAMY), étude de requalification ZAE (Les Mureaux), Pôle Molière (Les Mureaux), parc écologique (CA2RS), ENSIATE (Les Mureaux), plateforme efficacité énergétique (Les Mureaux).



Des contacts à l'initiative de l'EPAMSA ont permis d'initier une démarche d'étude préliminaire d'intervention du fond JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas) de la Banque Européenne d'Investissement en Région

Ile-de-France, évoquée avec celle-ci et la Commission européenne lors d'une réunion à la Préfecture de Région le 18 novembre 2011, au profit notamment du développement économique en Seine Aval.



LEADER

Outre la démarche agricole initiée en partenariat avec l'EPFY, une partie du territoire, associant Mézières-sur-Seine, Epône, Vernouillet, le Syndicat Intercommunal du Val de Seine et la Communauté de Communes Seine-Mauldre et la Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine, a été retenu, fin juillet 2008, pour un financement européen LEADER d'1 M € sur des actions visant à :

- développer la filière éco-aménagement (toitures végétalisées, dépollution, production de plantes énergétiques, verdissement et fleurissement des zones d'aménagement),
- favoriser les circuits courts de commercialisation pour pérenniser le maraîchage en Seine Aval,

- renforcer les relations monde urbain / monde rural autour d'actions pour l'emploi et la fréquentation des grands espaces ouverts cultivés.

Ce programme spécifique est mis en œuvre par l'ADADSA (Association pour le Développement d'une Agriculture Durable en Seine Aval), constituée en 2010 et présidée par Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Maire de Vernouillet, et réunissant des Comités de programmation.

468 k€ ont été programmés à fin 2011, soutenant 24 projets de diversification agricole et de mise en lien avec le monde urbain, soit 47 % du montant global du programme.

LIFE+

Dans le cadre de sa veille active sur les programmes européens, l'EPAMSA a apporté sa contribution à la mobilisation éventuelle du programme LIFE+, qui vise l'innovation environnementale (biodiversité, traitement des eaux,...), notamment

sur un projet de darse au Val Fourré, le projet éco-déconstruction de véhicules usagés de Renault Flins et en faveur du parc récréatif et paysager à Carrières-sous-Poissy.

> COMMUNICATION DE L'OIN SEINE AVAL

- Publication du rapport d'activités 2010
- Participation aux salons (MIPIM, SIMI,...) et au Forum des Projets Urbains (présentation des opérations Mantes-Innovaparc et Hauts de Rangipport de Gargenville)
- Organisation de visites du territoire
- Actualisation du site internet (www.epamsa.fr)
- Mise en œuvre des concertations des opérations d'aménagement éco-quartier fluvial Mantes-Rosny, écopôle de la boucle de Chanteloup, extension de Mantes-Innovaparc, Les Mureaux-ouest



Concertation éco-quartier fluvial
Mantes- Rosny du 10 octobre
2011 au 15 février 2012



Concertation écopôle de la boucle de Chanteloup du 31 mai 2011 au 30 juin 2011



Concertation Mantes-Innovaparc à Buchelay du 10 novembre 2011 au 13 décembre 2011



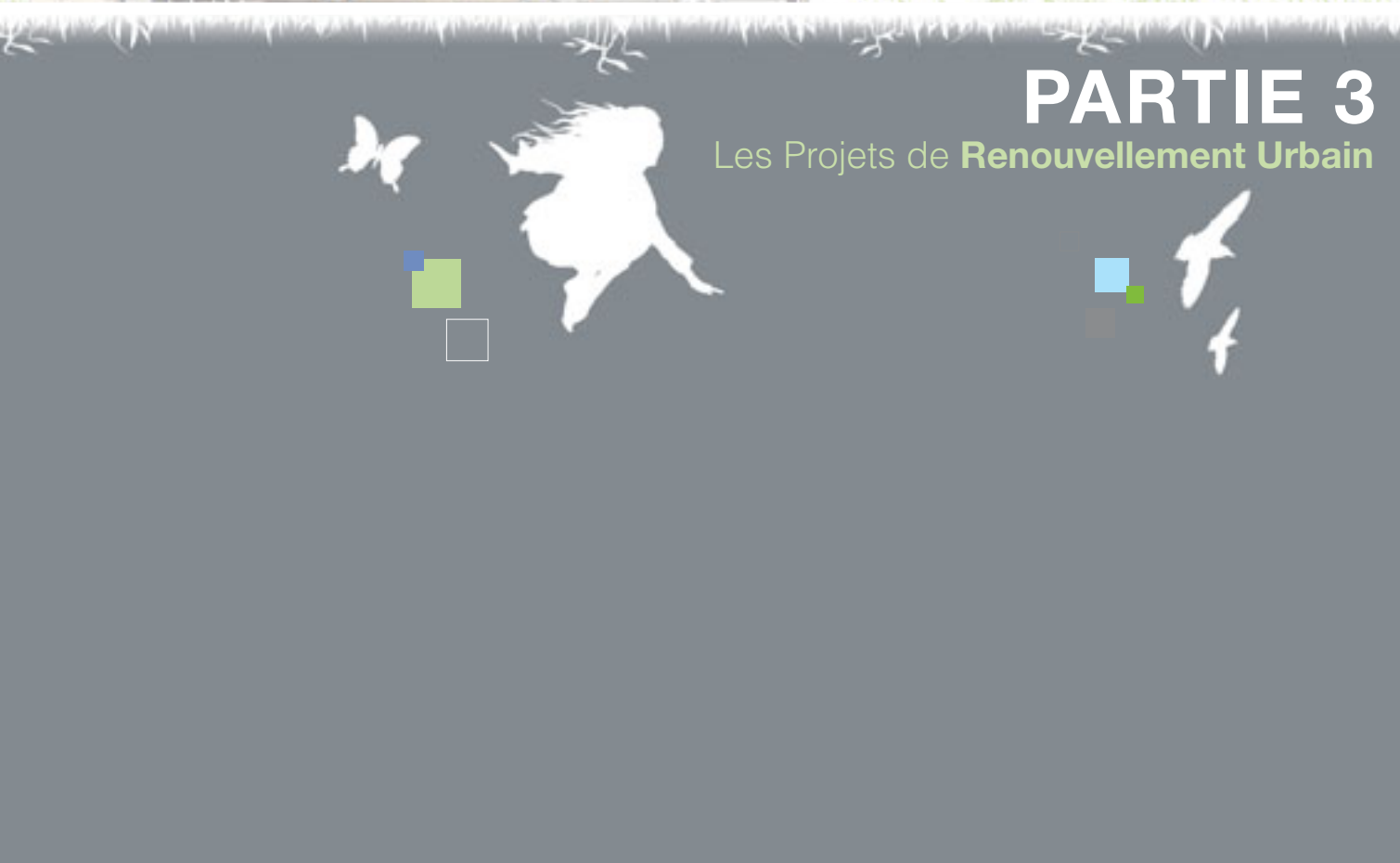
Concertation Les Mureaux-ouest du 1^{er} février 2012 au 13 mars 2012





PARTIE 3

Les Projets de **Renouvellement Urbain**



Dans ce cadre, l'EPAMSA a été amené à faire, en partenariat avec l'ensemble des partenaires, un bilan de l'avancement de la convention et de la réalisation physique des opérations ainsi que du respect des engagements relatifs à la reconstitution de l'offre de logements, la qualité du relogement, l'insertion, la gestion urbaine, les contreparties à l'association Foncière Logement.

Par ailleurs, le président et le directeur général de l'ANRU ont lancé les Journées d'Echange des acteurs de la Rénovation Urbaine (JERU 2011), organisées au palais des congrès de Paris, par une visite des opérations au Val Fourré, le 9 juin 2011.

LES MISSIONS DE LA DIRECTION DE PROJET EN 2011

Pour permettre au territoire non seulement de consolider les projets en cours mais également de préparer le futur, l'EPAMSA a tout au long de l'année 2011 poursuivi son activité d'animation, pilotage et coordination des actions des différents maîtres d'ouvrage afin de garantir la cohérence du projet.

Pour pérenniser les opérations déjà réalisées, l'EPAMSA s'est impliqué dans la démarche de gestion urbaine en organisant un comité technique en novembre 2011 visant à procéder à la signature d'une nouvelle convention de gestion urbaine, l'avenant n°1 de la convention étant caduque.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS 2011

Opérations de restructuration urbaine

Outre son travail de pilotage et de coordination, l'EPAMSA est intervenu dans le cadre de mandats de travaux qui lui ont été confiés par les collectivités locales pour réaménager les espaces publics de différents quartiers du Val Fourré ainsi qu'au Domaine de la Vallée à Mantes-la-Ville.

■ Quartier des Garennes- Explorateurs

Alors que les travaux sur les espaces publics et résidentiels des Explorateurs ont été livrés en 2010, les travaux d'aménagement

des espaces extérieurs des Garennes ont commencé en octobre 2011. Ils ont donné lieu en amont à un travail d'ajustement avec les partenaires, notamment Logement Francilien, qui va réhabiliter et résidentialiser l'ensemble de son patrimoine à partir de 2012, et Nacarat, le promoteur qui a ouvert en avril 2011 la commercialisation de son programme de 78 logements en accession à la propriété.

■ Quartier des Peintres Médecins Nord

Une première phase de travaux, l'aménagement de parkings paysagers pour le



pôle nautique de la CAMY, « Aqualude », inauguré le 3 décembre 2011, s'est achevée en juin 2011. En parallèle, le travail de définition du projet d'ensemble - aménagement des espaces extérieurs de tout le quartier mais aussi réhabilitation et résidentialisation des bâtiments de l'IRP – s'est poursuivi avec la ville et le bailleur. Il intègre également la réalisation d'un bâtiment neuf qui abritera l'agence et la régie de l'IRP ainsi que des salles associatives pour la ville de Mantes-la-Jolie. Afin d'accompagner les habitants pendant les trois années que durera le chantier, l'EPAMSA a également fait appel en novembre 2011 à un prestataire spécialiste en communication pour expliquer le projet aux habitants et les informer au fur et à mesure de l'avancement du projet.

■ Quartier des Inventeurs

La coordination des trois maîtrises d'ouvrage intervenant dans le quartier – mairie de Mantes-la-Jolie pour les espaces extérieurs, OSICA et Mantes en Yvelines Habitat pour la résidentialisation de leurs bâtiments – a permis de lancer les consultations en septembre 2011 et de désigner les différentes entreprises à la fin de l'année pour permettre un commencement effectif des travaux en janvier 2012.

Interventions sur le parc privé

■ Plan de Sauvegarde

Le plan de sauvegarde est aujourd'hui achevé, mais l'EPAMSA assure encore le suivi administratif et financier des travaux votés dans ce cadre jusqu'à leur réception finale.

■ Contrat de performance énergétique

En parallèle de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH copropriété diligentée par la CAMY, trois copropriétés travaillent, avec l'appui de l'ingénierie de l'EPAMSA, à l'élaboration d'un contrat de performance énergétique (CPE). C'est un dispositif qui permet d'engager des interventions visant un objectif thermique en garantissant le résultat. Le lancement des consultations est prévu en janvier 2012, l'EPAMSA ayant pris en charge le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

■ Quartier des Ecrivains

Si les travaux sur les espaces publics ont été terminés en 2010, l'année 2011 a été consacrée à l'engagement de la résidentialisation du patrimoine Logement Francilien et l'achèvement de son programme de démolition. Elle a permis de reprendre le travail de définition du programme locatif privé qui doit être construit par la Foncière Logement sur une partie du foncier démolit. L'aménagement du quartier doit s'achever en 2012 avec la réalisation d'un carrefour sur l'avenue du Général de Gaulle permettant de sécuriser la traversée des piétons et de désenclaver la rue La Bruyère sur la base des études engagées en 2011.

■ Quartier du Domaine de la Vallée

près les travaux de désenclavement du quartier qui se sont achevés en 2010, les travaux de la liaison piétonne permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler dans ce quartier très escarpé ont commencé en septembre 2011. Le travail d'appel d'offres a également été engagé pour permettre la démolition de l'ancien centre commercial au début de l'année 2012 et la création du belvédère.

■ Dispositif coordonné d'intervention foncière (DCIF)

L'EPAMSA poursuit sa politique d'acquisition ciblée de logements au Val Fourré, afin de prévenir des dégradations irréversibles des copropriétés et enclencher des processus de redressement de leurs gestions, notamment en cas de surendettement de propriétaire. En 2011, 4 appartements ont ainsi été achetés lui permettant de participer activement aux différents conseils syndicaux. Par ailleurs, le DCIF permet de poursuivre l'acquisition de cellules commerciales en vue de la restructuration en profondeur des pôles commerciaux (CCM2, Lavoisier). L'ensemble de ces différentes interventions nécessitent le maintien d'un suivi important des copropriétés du Val Fourré, travail d'ingénierie réalisé par l'EPAMSA depuis 2000.

Diversification de l'offre de logements

Après l'inauguration de l'opération Résidence « Sully » en novembre 2010, l'année 2011 a permis au même promoteur, Constructa, de poursuivre le chantier de sa nouvelle opération, « Michel Ricard », située sur les friches des tours Ramon.

Nacarat, quant à lui, a engagé la commercialisation de son opération de 78 logements située place Albert Camus aux Garennes en avril 2011 alors que son permis de construire a été obtenu en juillet 2011.

Actions sur les commerces

■ Centre commercial Fragonard

Tout en obtenant la déclaration d'utilité publique en décembre 2010, l'EPAMSA a poursuivi les négociations avec chacun des copropriétaires afin d'obtenir des transactions à l'amiable. Compte tenu de l'absence d'accord sur le prix proposé par les Domaines, l'EPAMSA s'est vu dans l'obligation de poursuivre la procédure en demandant au Préfet de prendre un arrêté de cessibilité permettant un transfert de propriété à l'établissement. Celui-ci a été rendu le 10 octobre 2011, suivi le 23 novembre par la publication de l'ordonnance d'expropriation par le tribunal de grande instance de Versailles.

■ Domaine de la Vallée

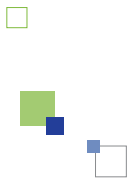
Afin d'engager des travaux d'harmonisation des vitrines et enseignes des cellules commerciales dont l'EPAMSA est propriétaire, l'établissement a missionné un maître d'œuvre pour programmer et chiffrer les travaux nécessaires qui seront engagés en 2012. De plus, un travail sur une charte commerciale qui permettra à l'ensemble des commerces, propriétés ou non de l'EPAMSA, de développer un référentiel commun a été mis en œuvre.

Les perspectives 2012-2013

Après des années d'intense réinvestissement, même si des difficultés urbaines et sociales demeurent, les quartiers d'habitat social du Mantois sont aujourd'hui apaisés et entrent dans un cadre de fonctionnement plus normalisé. L'objectif poursuivi par le territoire est maintenant une intégration complète dans le fonctionnement de l'agglomération.

Ainsi, il s'agit de pouvoir passer d'un processus de rénovation urbaine qui a eu des vertus curatives à un processus de développement permettant à ces quartiers de s'ouvrir sur leur environnement et sur l'agglomération grâce à de nouvelles fonctions urbaines et économiques, de nouvelles constructions, de nouveaux habitants bien connectés au réseau de transports.

L'enjeu du développement des quartiers d'habitat social doit porter une ambition et une exigence en termes de qualité urbaine et de développement durable. Le rapport au grand paysage des coteaux de Seine, la mise en service du pôle nautique « Aqualude », l'opportunité de l'aménagement de l'éco-quartier fluvial Mantes-Rosny, l'intégration du bus à haut niveau de service « TZen », les réflexions en matière d'efficacité énergétique constituent autant de leviers d'actions à activer pour relever le potentiel du Val Fourré et l'inscrire durablement comme un élément dynamique de l'agglomération mantaise.



Au-delà de ces leviers, l'insertion et la gestion des quartiers, le développement social, apparaissent comme déterminants pour la pérennisation de la transformation des quartiers d'habitat social du Mantois.

Sur le plan des procédures, l'année 2012 sera marquée par l'organisation d'une revue de projet, tenue le 9 février 2012, qui permettra également de lancer le plan

stratégique local, le Mantois faisant partie des dix sites d'expérimentation des démarches prospectives retenue par l'ANRU à l'échelle nationale. Une réunion technique paritaire s'étant également tenue le 1er décembre 2011, un comité d'engagement se tiendra avant la fin du premier semestre pour permettre de signer l'avenant de clôture de la convention avant le 30 novembre 2012.

> CHANTELOUP-LES-VIGNES

Les trois axes stratégiques du projet de renouvellement urbain de Chanteloup-les-Vignes consistent :

- > à créer les conditions d'un redéveloppement urbain et économique de la commune,
- > à adapter la réponse publique à la situation et à la demande sociale des ménages résidents du quartier de la Noé
- > à inscrire le projet de ville dans le cadre d'un projet de territoire.

Cette stratégie se traduit par des objectifs de désenclavement et de retour d'attractivité résidentielle et vise principalement des actions de remaillage viaire, de création d'équipements, d'une nouvelle offre résidentielle, de requalification d'espaces publics et des travaux de réhabilitation et de résidentialisation du parc de logement social.

Le partenariat instauré à Chanteloup-les-Vignes s'est notamment concrétisé dans l'importante participation financière des différents acteurs. En effet, le coût global du projet de renouvellement urbain (convention ANRU 2005-2010), qui s'élève à 118 M€ est porté par l'ANRU (36,5 M€), les bailleurs (49 M€) et la Ville (3,3 M €) mais également par la Région Ile-de-France (6,6 M€) et le Conseil général des Yvelines (6,6 M€).

Par ailleurs, la ville a également développé d'autres contractualisations, notamment départementales, afin de conforter ses objectifs en termes d'accompagnement social d'une part et de développement urbain d'autre part (Contrat Départemental Social de Ville, Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle). Chanteloup-les-Vignes a, par ailleurs, contractualisé en 2007 avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY), une convention de veille foncière pour la réalisation de programmes d'habitat et de développement économique pour rendre opérationnelle la programmation.

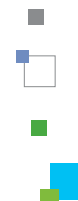
LES MISSIONS DE LA DIRECTION DE PROJET 2011

L'EPAMSA assure depuis 2000 la direction de projet. Ses principales missions concernent la coordination, l'animation et le pilotage des actions des différents maîtres d'ouvrage agissant dans le quartier.

L'EPAMSA veille également à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie dans le cadre de la convention avec l'ANRU.

Compte tenu de l'ampleur des opérations restant à mener, de la nécessaire coordination à assurer entre les maîtrises d'ouvrage, de la vigilance à apporter

aux nouveaux modes de gestion pour pérenniser les investissements et de la nécessité d'organiser la sortie de la convention et la transition vers une phase de développement urbain, l'avenant n°3 à la convention ANRU, validé fin 2010, prolonge de deux ans la convention. Si l'année 2012 doit permettre d'engager les dernières opérations, il convient aussi de s'assurer de leur démarrage effectif et d'assurer un suivi jusqu'à la clôture administrative et financière du PRU.



LES PRINCIPALES OPÉRATIONS 2011

Les travaux visant la modification de la trame urbaine et les aménagements de l'espace public ont été lancés dès 2003. En 2011, 90% du programme défini par le schéma de cohérence qui guide les

interventions communales, est réalisé. Pour autant, la stratégie de transformation doit encore se poursuivre à l'est comme à l'ouest du quartier par la conduite d'opérations majeures.



En 2011, les opérations ont plus particulièrement porté sur :

■ **l'aménagement de la rue des Pierreuses et de la Place du Pas** qui constitue le nouvel axe est-ouest reliant le cœur de quartier au Mail du coteau (travaux lancé en 2009), essentiel pour assurer le retour à l'attractivité commerciale du quartier (parallèlement, un travail est engagé par le bailleur pour aménager les cellules commerciales et le marché forain s'est implanté sur la place du Pas et la rue des Pierreuses), avec l'aménagement au débouché de la rue des Pierreuses/avenue de Poissy qui pourra intervenir après le transfert du poste de police (décembre 2011) et la démolition de l'immeuble par l'OPIE-VOY, prévue au second trimestre 2012 ;

■ **la rénovation du parking de la gare** (226 places), dont les travaux ont été réalisés en 2011 ;

■ **la Place des Arcades** : à l'été 2011, l'ouverture à la circulation ainsi que la rénovation de la Place des Arcades ont été réalisées, le projet intégrant la redéfinition de l'occupation des locaux en rez-de-chaussée et les réflexions sur le devenir de la rue Cours Toujours ;

■ **la rue des Marottes** : la ville poursuit, avec l'accompagnement de la direction de projet, sa réflexion qui vise une meilleure intégration du Parc Champeau, le repositionnement de l'école Verlaine et un questionnement sur le devenir de l'équipement salle des fêtes ;



Chanteloup-les-Vignes > Rue des Marottes

■ le transfert du poste de police :

le nouveau poste de police a été livré par l'EPAMSA en septembre 2011, ce transfert permettant de finaliser l'opération « cœur de quartier » par démolition de l'ancien poste de police pour laisser place à un aménagement urbain confortant le cœur du quartier de la Noé ;

■ la rue E Legrand, permettant d'assurer l'intégration urbaine de l'ensemble nord du quartier de la Noé en brisant l'effet de coupure avec le village par la valorisation de l'espace public, en renforçant la lisibilité des équipements publics, en favorisant l'implantation du poste de police ;

■ la rue de l'Ellipse, dont le traitement est nécessaire pour parfaire le projet urbain mais surtout pour répondre à des dysfonctionnements et organiser les flux de façon satisfaisante, en cohérence avec le projet de résidentialisation du bailleur (travaux en cours de réalisation au 1^{er} semestre 2012).



Les perspectives 2012-2013

Le projet arrive à son terme, il s'agit de veiller à sa finalisation. De toute évidence, si la stratégie de renouvellement urbain n'a pas changé, sa mise en œuvre nécessite des ajustements liés à des changements de contexte (création de la Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine par exemple), à l'évolution des capacités financières de la commune, etc. Aussi, la préparation de la clôture de la convention ANRU, qui doit intervenir au premier semestre de l'année 2012, pose la question d'un ajustement financier permettant de finaliser le projet en conservant tout son caractère opérationnel (place de Jade, rue Cours Toujours, résidences de la place du Pas et du Trident, école Verlaine et autres équipements scolaires attractifs,...).

La direction de projet poursuivra également un travail d'accompagnement sur la stratégie de diversification de l'offre résidentielle (DUP Collinet-Andresy) et poursuivra la réflexion sur le quartier est de la Noé visant le renforcement du lien entre le Village et le quartier de la Noé ainsi qu'avec l'ensemble de l'agglomération des 2 Rives de Seine, au sein de la boucle de Chanteloup. L'engagement d'une étude de plan local stratégique, dans le cadre de la clôture du programme de l'ANRU, permettra d'étayer ces réflexions.





PARTIE 4

Les opérations **d'aménagement**



Les opérations d'aménagement

> LES OPÉRATIONS EN COURS DE RÉALISATION

MANTES-UNIVERSITÉ

Cette opération (urbaniste : Bruno Fortier), au cœur du développement de l'agglomération du Mantois, a vu en 2011 se poursuivre ses deux premières constructions de programmes de logements :

■ programme Vinci/Interconstruction (architecte : Hauvette & Melot) sur le secteur ENM à Mantes-la-Jolie de 280 logements dont 32 logements locatifs sociaux et 136 logements en accession libre livrés et 112 logements en accession libre en cours de construction (livraison fin 2012),

■ programme Sodéarif (architecte : Brenac & Gonzales) sur le secteur des Meuniers à Buchelay de 158 logements dont 57 logements locatifs sociaux, livrés en mai 2011, et 101 logements en accession libre en cours de construction (47 livrés en 2012, 54 en 2013),





Institut de Sciences et Techniques des Yvelines - MO Région Ile-de-France- MOE Badia Berger

et s'initier la construction de ses deux premiers équipements :

- l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY), école d'ingénieurs de l'Université Versailles Saint Quentin en Yvelines (maître d'ouvrage : Région Ile-de-France, mandataire : SEM92, architecte : Badia Berger),
- la piscine d'agglomération « aquasport » (maître d'ouvrage : CAMY, architecte : Marc Mimran).



Secteur Chemin des Meuniers - MO Sodéarif - MOE Brenac & Gonzalez



Piscine Aquasport - MO : CAMY – MOE : Mimran

L'opération de reconstitution des équipements sportifs de Mantes-la-Ville a pu enfin être engagée, après différentes modifications de programme et des appels d'offres infructueux.

L'implantation d'un pôle d'animation commerciale en réutilisation de la halle Sulzer, sous promesse de vente avec le groupe Hammerson, a obtenu son autorisation en CDAC le 15 décembre 2011 et la commercialisation auprès d'enseignes a été engagée.

Des négociations sont en cours pour la prise en charge du complément de financement de la 2^{ème} tranche du pôle technologique et universitaire du Mantois (extension de l'IUT), dont le Département a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage avec les financements de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAMY.

Une consultation de promoteurs est en préparation pour le secteur proche du pôle commercial, concomitamment à l'aménagement du parc urbain.



MANTES INNOVAPARC

La réalisation de la pépinière d'entreprises de la CAMY d'environ 4.000 m² et d'un programme de bureaux d'environ 2.000 m² s'est poursuivie pour une livraison en 2012 (promoteur : SEMIIC, architecte : Paul Chemetov).

Le travail de définition s'est poursuivi avec l'urbaniste et la maîtrise d'œuvre de la relance de Mantes Innovaparc (Christian

Devillers). Des implantations d'entreprises sont en cours de discussion et un plan d'actions de commercialisation a été défini.

L'extension de la ZAC, permettant de mieux affirmer le lien avec Mantes Université et le rôle de centre d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, a fait l'objet d'une concertation publique du 10 novembre au 13 décembre 2011.



Mantes Innovaparc > À la sortie de l'A13, en cœur d'agglomération

MANTES SULLY

Cette zone d'activité économique est commercialisée en quasi-totalité, la dernière parcelle étant en cours de commercialisation auprès d'entreprises intéressées par le

maintien en zone franche urbaine. La ZAE a été équipée en fibre optique en 2011, en application du plan haut débit départemental.

CARRIÈRES-SOUS-POISSY CENTRALITÉ

Cette importante opération (urbaniste : Agence Nicolas Michelin et Associés) de l'ordre de 2.800 logements dont environ 900 dès 2013, visant à créer une centralité au sein de la ville et de la Boucle de Chanteloup, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de création le 11 février 2011 et a vu son dossier de réalisation approuvé par décision du Conseil d'Administration du 24 octobre 2011. L'enquête publique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité des règles

urbaines s'est déroulée en 2011 sous la responsabilité de l'EPFY en tant qu'acteur foncier de cette opération.

Des promesses de vente ont été négociées avec les 4 opérateurs retenus pour la première phase de cette opération, en vue d'une signature début 2012. Les permis de construire ont été déposés en janvier 2012. La commercialisation est prévue au cours de l'année 2012.



Carrières-sous-Poissy > Centralité

GARGENVILLE HAUTS DE RANGIPOINT

Cette opération d'environ 600 logements dont 260 en première phase (ouverture des chantiers avant 2013), visant à résorber une friche industrielle à proximité de la gare, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de création le 28 novembre 2011, suite à l'approbation du dossier de création par le Conseil d'Administration du 13 mai 2011 après

concertation publique du 3 février 2011 au 29 mars 2011, et a vu son dossier de réalisation approuvé par décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Les discussions sont en cours avec les promoteurs pressentis pour la réalisation des logements.

> LES OPÉRATIONS EN CRÉATION

BONNIÈRES CŒUR DE VILLE

Cette opération visant à redonner une attractivité au centre ville de Bonnières-sur-Seine et aux abords de la gare, comprenant environ 250 logements et des commerces, activités et équipements associés, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de création le 28 novembre 2011,

suite à l'approbation du dossier de création par le Conseil d'Administration du 13 mai 2011 après concertation publique fin 2010. Les procédures de modification du plan local d'urbanisme ont été enclenchées, en vue d'une approbation du dossier de réalisation mi-2012.



47

ECO-PÔLE SEINE AVAL DE LA BOUCLE DE CHANTELOUP

Cette opération de zone d'activités économiques répond aux objectifs de développement économique de l'OIN et de l'agglomération des 2 Rives de Seine, sur la thématique des éco-activités et de l'éco-construction.

Sa concertation publique a eu lieu du 30 mai au 8 juillet 2011 et le dossier de création a été approuvé au Conseil d'Administration du 24 octobre 2011.

En accompagnement, l'EPAMSA est investisseur d'un hôtel d'entreprises « Fabrique 21 », dédié à l'éco-construction et développé en partenariat avec l'agglomération (agence éco-construction) et un investisseur privé (SEMIIC) et dont la promesse de vente en l'état futur d'achèvement a été signée en septembre 2010.

Les travaux en ont été lancés en 2011, pour une livraison mi-2012.

Enfin, le Conseil d'Administration de Ports de Paris a pris l'initiative en avril 2010 de la réalisation de la plate-forme portuaire de Triel-sur-Seine en lien avec cette offre économique. L'enquête publique est prévue en septembre 2012.

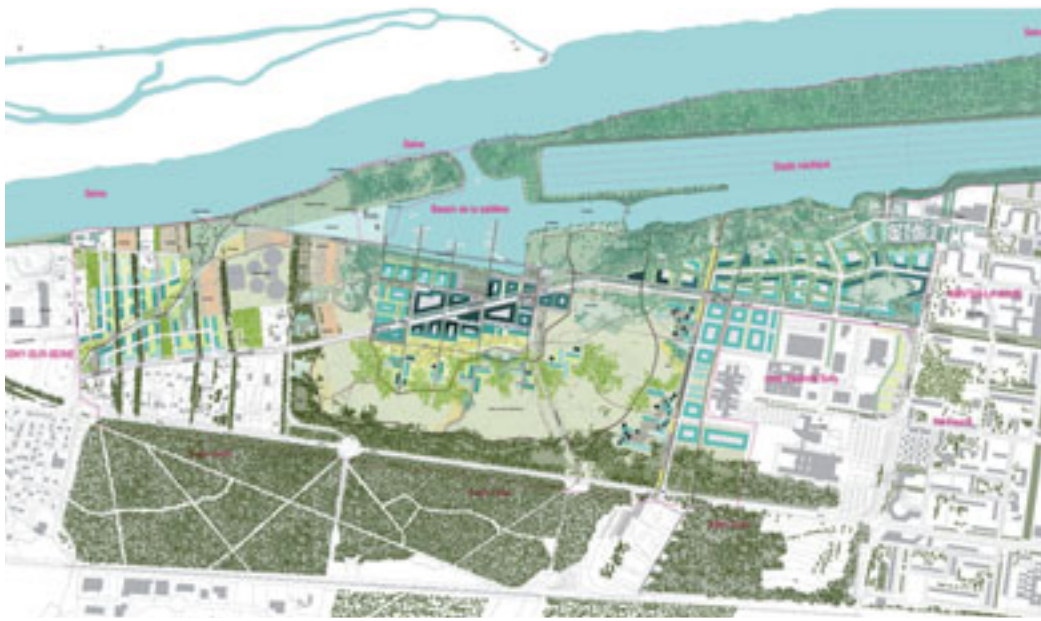


> LES OPÉRATIONS EN PRISE D'INITIATIVE

ECO-QUARTIER FLUVIAL MANTES-ROSNY

Cette opération a été initiée dans le cadre de la convention éco-quartier de l'Etat, signée le 3 mars 2009 avec les communes de Mantes-la-Jolie et de Rosny-sur-Seine. Avec ses 5000 logements, elle constitue à moyen et long terme un potentiel important de développement de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines, en lien avec une

nouvelle desserte du secteur (nouvel échangeur sur l'A13, bus à haute qualité de service « TZen » reliant à la gare RER E (EOLE)). Elle doit permettre de valoriser le fleuve à travers une programmation spécifique et une conception paysagère et urbaine exigeante.



Plan-guide prévisionnel (16/02/12) – Eco-quartier fluvial – Agence TER-JCCA

48



Remise du label « Grand Paris »



Sa concertation publique, particulièrement étoffée dans le cadre d'une démarche éco-quartier de cette importance, a été menée du 10 octobre 2011 au 15 février 2012, en vue de l'adoption de son dossier de création en 2012.

L'opération a été labellisée Grand Paris le 7 février 2012 par l'Etat et Paris Métropole.

LES MUREAUX ENTRÉE OUEST

Cette opération, permettant de structurer l'entrée de ville Sud-Ouest des Mureaux afin d'en renforcer l'attractivité résidentielle et économique, avec un pro-

gramme de 800 logements et de 67 000 m² SHON d'activité, est en concertation publique du 1^{er} février au 13 mars 2012.



49

FLINS-SUR-SEINE ECO-PARC

Dans le cadre de la « vallée de l'automobile » et en lien avec les développements sur le site Renault de Flins (voiture électrique, assemblage de batteries, éco-pôle,...) tout proche, ce projet de zone d'activités économiques, desservie par la « voie Renault » en sortie directe de l'A13 et qui a fait l'objet d'une prise d'initiative au Conseil d'Administration du 25 octobre 2010 est en cours d'étude.

VERNEUIL-SUR-SEINE POINTE SEINE GARE

L'objectif de l'opération est de réaménager d'anciens terrains d'activités industrielles, en bordure de Seine et de la base de loisirs Val de Seine, en veillant à son insertion urbaine avec la ville et la gare de

Verneuil/Vernouillet, future gare EOLE, et paysagère avec la base de loisirs. Elle a fait l'objet d'une prise d'initiative au Conseil d'Administration du 25 octobre 2010. La question des possibilités de libération des terrains RFF est en cours de discussion et d'analyse.

CHAPET MITAN

Cette opération, se voulant exemplaire d'un développement maîtrisé d'un bourg de 1200 habitants en Seine Aval, a fait l'objet d'une prise d'initiative par décision du Conseil d'Administration du 10 septembre 2009. La convention de participation de la commune aux études opérationnelles a été signée en 2010. Une des premières études opérationnelles porte sur les conditions de circulation.

> LES OPÉRATIONS À L'ÉTUDE

LIMAY CENTRE VILLE

L'EPAMSA mène avec la ville une étude de redynamisation du centre ville. Le maintien et le développement du commerce de proximité en centre ville est une des données majeures de cette étude, ainsi que l'ouverture et la dynamique que pourra procurer la nouvelle passerelle circulations douces empruntant l'ancien pont de Limay vers Mantes-la-Jolie.

ORGEVAL ZONE COMMERCIALE DES 40 SOUS

L'EPAMSA mène avec la commune d'Orgeval une étude opérationnelle de restructuration de la zone commerciale, de médiocre qualité urbaine, dans le cadre de la charte de développement commercial en Seine Aval. Elle a été confiée au groupement Yvelines Aménagement/Clipperton.

CHANTELOUP-LES-VIGNES LES GUÉDRUS

En lien avec la construction réalisée par l'EPAMSA dans le cadre du Global Award for Sustainable Architecture (« Maison Kaufmann »), il s'agit de développer un petit quartier à flanc de coteau, de très haut niveau environnemental et architectural. Les études et contacts sont en cours.

HAUTS-DE-POISSY

Suite à la signature début 2011 de la convention de groupement de commande entre la ville de Poissy et l'EPAMSA et au processus de sélection du prestataire, les études de définition sur le secteur du sud de Poissy ont été lancées avec le groupement Güller Güller-taktyk-mrs-Acadie-Setec, en vue d'en définir les modalités de développement (scénarios programmatiques, organisation, formes urbaines et desserte en transports en commun, schéma de valorisation écologique et paysagère, identification des secteurs opérationnels).

Responsable de la publication : David MORGANT

Responsable de la rédaction : Véronique DROUET

Rédaction : EPAMSA

Création/Exécution : www.minedecrea.fr

Impression : Caractère

Crédits Photos :

ANMA

Agence Christian Devillers

Atom Graphic

Atelier Ruelle

D. Eskenazi

Alexandre AMPILHAC

Cédric SIDOBRE

Caroline ROSE

Source IGN © AGA

Atelier Vincent Marniquet

Cabinet QUINTET

Renault / Ville des Mureaux

Turbomeca

Edition 2012

Imprimé sur papier recyclé

www.epamsa.fr



EPAMSA - 1, rue de Champagne - 78200 Mantes-la-Jolie / Téléphone : 01 39 29 21 21